

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre,
Le trente avril
A dix heures,

L'associé unique de la société AL OCCAZ, société par actions simplifiées au capital de 2 000 euros, divisé en 20 parts de 100 euros chacune, a tenu l'assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social..

Seul présent :

- Monsieur Alexis LUBIN, titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété,

Seul associé de la société et représentant en tant que tel, la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la présidence
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223- 19 du Code de commerce,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quarter du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de la gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 84 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	84 euros
--------------------------	----------

- En totalité au compte « Report à nouveau » antérieur créditeur	1 204 euros
--	-------------

qui s'élèvera ainsi à	1 288 euros
-----------------------	--------------------

Compte de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de	3 288 euros.
---	---------------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la présidence sur les conventions de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223- 19 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans le dit rapport.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEMEN RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l associé unique.

Monsieur Alexis LUBIN



1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.L.OCCA2 SASU - SIREN : 918591702										Néant ☐							
Durée de l'exercice en nombre de mois 12										Durée de l'exercice précédent 5							
										Exercice N clos le 31/12/2023		Exercice N-1 clos le 31/12/2022					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial		010				012										
	Immobilisations incorporelles - Autres		014				016										
	Immobilisations corporelles		028				030										
	Immobilisations financières (1)		040				042										
	TOTAL I (5)		044				048										
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production		050				052										
	Stocks marchandises		060				062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066										
	Créances (2) clients et comptes rattachés		068		656		070		656		737						
	Créances autres (3)		072				074										
	Valeurs mobilières de placement		080				082										
	Disponibilités		084		2 983		086		2 983		2 516						
	Charges constatées d'avance		092				094										
TOTAL II		096		3 639		098		3 639		3 253							
TOTAL GENERAL (I + II)		110		3 639		112		3 639		3 253							
PASSIF										Exercice N NET		Exercice N-1 NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel						120		2 000		2 000						
	Ecart de réévaluation						124										
	Réserve légale						126										
	Réserves réglementées						130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres...)				131		132										
	Report à nouveau						134		1 204								
	Résultat de l'exercice						136		84		1 204						
	Subventions d'investissement						137										
	Provisions réglementées						140										
	TOTAL I						142		3 288		3 204						
Provisions pour risques et charges						TOTAL II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164										
	Fournisseurs et comptes rattachés						166		82		49						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169		172		269								
	Comptes courants d'associés						173										
	Autres dettes						175										
	Produits constatés d'avance						174										
	TOTAL III						176		351		49						
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180		3 639		3 253							
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184								

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.L.OCCA3 SASU - SIREN : 918591702										☐							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023		N-1 clos le 31/12/2022					
Ventes de marchandises						209		210									
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215		214									
Production vendue services						217		218		2 828		3 226					
Production stockée								222									
Production immobilisée								224									
Subventions d'exploitation reçues								226									
Autres produits								230									
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		2 828		3 226			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234									
Variation de stock (marchandises)								236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240									
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier				242		2 183		1 815			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243				244									
Rémunérations du personnel								250									
Charges sociales								252									
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		254									
Dotations aux provisions								256									
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262									
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260											
Total des charges d'exploitation (II)										264		2 183		1 815			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		645		1 411			
Produits financiers				(III)				280									
Produits exceptionnels				(IV)				290									
Charges financières				(V)				294		561		207					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		300									
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348											
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306									
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		84		1 204			
B - RÉSULTAT FISCAL										312		84		314			
Report le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2																	
RÉINTÉGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles								316							
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								318							
		Provisions non déductibles								322							
		Impôts et taxes non déductibles								324							
		Divers dt intérêts excédentaires		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330					
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251							
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998							
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997							
DEDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986				Zone franche urbaine		987							
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181				Jeune entreprise innovante		989							
		Zone restruct. défense		127				Zone revitalisation rurales		138							
		Bassins d'emploi à redynamiser		991				Investissements et souscriptions outre-mer		344							
		ZFANG 44 quaterdecies		345													
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992				Zone de développement prioritaire		993							
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit						346							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648							
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641							
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		84		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356							
Déficits antérieurs reportables												360					
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		84		372	